



## MAIRIE DE NANTERRE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE JEUDI 3 JUIN 2010

C'est en présence de D. Debord, G. Quilin, B. Chanut, Adjoints au Maire, que Nadia Zbida, responsable de l'animation du conseil de quartier du Centre, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Le projet d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien, en présence de Patrick JARRY, maire de Nanterre
- Point d'information sur les travaux de la ZAC Centre Ste Geneviève et le calendrier de la concertation
- Point d'information sur Parade(s)
- Questions diverses

#### **🚩 Le projet d'adhésion de Nanterre à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (CAMV)**

*P. Jarry lance le débat en précisant que le transfert de compétences à la CAMV ne veut rien dire en tant que tel. Sur chacune des compétences, il y a un débat au sein des villes sur ce que l'on considère comme étant d'intérêt communautaire et ce qui doit rester de niveau communal. Pour exemple, la compétence « développement économique » peut correspondre au commerce local, à la relation avec les entreprises, ou à la gestion des zones d'activités. Actuellement la CAMV a décidé que la compétence correspond uniquement à la relation avec les entreprises. Le commerce local demeure d'intérêt communal.*

*Pour ce qui concerne l'habitat, les villes sont obligées de faire un plan local de l'habitat ensemble, à la fois global et pour chacune des 3 villes, pour les 4 ans qui viennent, afin de déterminer les objectifs de construction de logements et notamment de logements sociaux. On pourrait décider que l'attribution des logements sociaux et l'office municipal deviendraient intercommunaux. Mais cela n'est pas le souhait des villes.*

*L'espace communautaire est un espace de coopération entre les villes. Cela n'est pas la configuration choisie dans toutes les intercommunalités. Certaines villes ont délégué aux intercommunalités de façon importante, avec un siège, du personnel transféré, etc. Dans les statuts et la charte de la CAMV, disponible sur le site internet de la ville de Nanterre, l'agglomération est un espace de coopération. Aucune décision ne peut être prise sans que les 3 villes soient d'accord, ce qui garantit notamment que la position de Nanterre en matière de construction de logement social sera maintenue.*

*Un autre élément est la notion de proximité. Les trois villes ont décidé que la gestion des trottoirs restera sous la responsabilité de chacune d'elles. La structure intercommunale ne doit rendre le service ni moins efficace ni moins lisible pour les habitants.*

*Le contexte de Nanterre, Rueil et Suresnes n'est pas le même que celui de certaines petites communes de province où l'intercommunalité a permis de créer des services ou équipements nouveaux, un gymnase ou une restauration scolaire. Les 3 villes sont grandes, disposent de nombreux équipements : 14 gymnases, 22 crèches pour Nanterre par exemple. L'intercommunalité peut nous permettre d'être plus efficaces quant au service rendu, plus cohérents notamment en matière de transports en commun. Un plan de déplacements en transports en commun pourrait être élaboré. Cela permettrait de traiter ensemble la question de l'accessibilité de certaines zones, telles que le quartier du Mont Valérien, ou de travailler aux déplacements entre les trois villes.*

*Autre piste, faire un passeport culturel, un passeport sportif valable dans les trois villes pour le même tarif. Pour les 3 cinémas, on peut imaginer une programmation qui se complète. Cela permettrait aux habitants d'accéder à de nouveaux services sans que cela ne génère de dépenses nouvelles pour les 3 villes.*

*Il s'agit donc d'une coopération entre des villes qui ne vont pas se ressembler et garderont leur identité. Un travail pour aller au-delà de cette coopération pourra s'engager par la suite afin de développer une dynamique de projet. Par exemple les villes pourraient ensemble développer l'économie sociale et solidaire. Mais elles n'en sont pas là pour l'instant.*

Question d'un habitant : Est-ce que le périmètre de la communauté d'agglomération sera amené à s'élargir ?

*P. Jarry rappelle les conditions de création d'une intercommunalité. Il faut une proximité géographique c'est à dire des communes qui ont une frontière avec Nanterre. Il y en a 7. Le maire indique qu'il a fait des démarches auprès de Colombes et de Gennevilliers. Les maires de ces villes sont engagés depuis plusieurs années dans le projet d'intercommunalité de la Boucle Nord, et ne souhaitent pas que Nanterre, grande commune risquant de modifier l'équilibre dans leur groupe de communes, les rejoigne. De l'autre côté, Puteaux souhaite éventuellement se regrouper avec la commune de Courbevoie. Restait l'intercommunalité de Rueil et Suresnes, relativement récente, donc au sein de laquelle tout est encore à construire. C'est en ce moment que se prennent les décisions, donc c'est le moment d'y adhérer.*

*Le maire évoque ensuite les enjeux du territoire en liaison avec le projet d'extension de la Défense, aujourd'hui abandonné au regard du Décret paru. Malgré la fusion de l'EPAD et de l'EPASA qui n'est pas une bonne chose d'après le maire, les villes ont obtenu de l'Etat que le développement des communes autour de la Défense soit pensé par les communes. Pour cela, les villes vont créer un syndicat d'études pour 3 ans, présidé par le maire de Nanterre.*

Question d'un habitant : Est-ce que l'identité politique Nanterrienne peut être préservée avec des villes qui n'ont pas cette même identité, comment coopérer avec ces villes ?

*P. Jarry indique que Nanterre coopère déjà de longue date avec de nombreuses communes de droite dans le cadre de syndicats intercommunaux. Sur le traitement des déchets, sur la production et la distribution de l'eau, sur le service funéraire, le gaz et*

*l'électricité... Il n'y a pas de possibilité pour une ville de se développer sans la coopération avec d'autres villes. Dans les Hauts-de Seine, en Seine Saint-Denis, toutes les villes sont en train de se mettre en intercommunalité. Si Nanterre est l'exception en Ile-de-France, le risque est de se voir imposer une intercommunalité par le Préfet. Ce choix de rejoindre la CAMV ne s'est pas fait sans hésitations, mais les élus ont considéré qu'il vaut mieux choisir son intercommunalité que de la subir et donc de risquer de perdre son identité. Dans ce projet d'adhésion, la volonté de la municipalité est de prendre l'avis des habitants, ce qui se fera dans chacun des conseils de quartier de la ville, avec la participation soit du Maire, soit de son premier adjoint. En parallèle, la ville a lancé une enquête afin de sensibiliser les habitants et les interroger. On comptabilise déjà 2600 questionnaires retournés avec de nombreuses interrogations et propositions très intéressantes. Autre démarche de la ville, l'organisation d'un chat, plutôt à destination des jeunes. Enfin un sondage a été réalisé début juin. Fin juin tout cela sera analysé. S'il s'avère que les nanterriens sont défavorables à l'adhésion à la CAMV, le conseil municipal ne le votera pas. La ville a préféré organiser l'ensemble de ces démarches de concertation plutôt qu'un référendum où l'on demanderait simplement aux habitants une réponse sans nuances par oui ou non.*

M. Giroud, de l'association Essor, intervient pour indiquer que la ville de Nanterre bénéficie d'atouts importants qui pourront avoir un impact dans le rapport de forces qui existera entre les communes de la CAMV : la richesse de ses relations avec les entreprises, l'importance de son tissu associatif, sa conception de l'économie sociale et solidaire et enfin sa conception de l'emploi avec le développement d'un véritable service public de l'emploi qui s'incarne dans l'activité de la MEF<sup>1</sup>.

Un habitant s'interroge sur le traitement de la question sécuritaire après l'adhésion de Nanterre à cette intercommunalité dans laquelle les communes adhérentes ont des politiques sécuritaires différentes.

*G Quilin prend la parole pour préciser que les choix de Nanterre en matière sécuritaire sont très clairs : il n'y a pas de police municipale mais un service de la tranquillité publique. La ville s'engage dans une politique de prévention de la délinquance en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.*

*Le Maire ajoute que la ville ne va pas coopérer avec les autres villes sur des questions pour lesquelles il n'y a pas le même point de vue, en particulier sur les questions sécuritaires.*

Une habitante demande quel budget sera transféré à la Communauté d'agglomération, dans un contexte de la suppression de la taxe professionnelle.

*P. Jarry indique qu'avant la réforme, la taxe professionnelle était versée aux communautés d'agglomérations qui en décidaient du taux. Aujourd'hui la taxe professionnelle est remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée. Avant la réforme, Nanterre percevait 72 millions d'Euros de taxe professionnelle. Aujourd'hui, le taux est fixé par l'Etat et ce que va percevoir la ville avec la taxe sur la valeur ajoutée (y compris ce que l'Etat va verser en compensation de la baisse de ressources estimée avec la réforme de la TP), sera versé à*

---

<sup>1</sup> MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

*la CAMV. Ce qui n'est pas utilisé par l'intercommunalité sera ensuite reversé à chacune des communes à hauteur de leurs contributions respectives. Le Maire exprime au passage son inquiétude vis-à-vis de ce qu'il estime être une recentralisation du pouvoir de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales qui perdent la maîtrise de leurs ressources fiscales. Il estime que dans ce contexte Nanterre n'a pas à rougir car elle est entrée en résistance et a pu obtenir des résultats, notamment concernant le projet d'extension du périmètre de l'OIN<sup>2</sup>.*

Un habitant demande comment seront répartis les sièges entre les communes de la CAMV

*Le Maire indique qu'un projet de loi est en cours pour que la représentation des communes dans les intercommunalités soit calculé sur la base de la proportionnelle, en fonction du nombre d'habitants. D'ici là, certaines intercommunalités ont décidé de donner autant de sièges à chaque commune. Cela sera le cas dans le syndicat d'études Paris Métropole : Paris, Nanterre, Marnes-la-Coquette auront chacune une voix. Au sein de la CAMV, Suresnes et Rueil avaient 22 sièges chacune. Avec l'arrivée de Nanterre, Suresnes serait passé brutalement à 13 sièges. Donc il a été décidé de créer une période transitoire, avec un autre mode de calcul. Sur les 64 sièges, chacune des 3 communes bénéficie de 10 sièges et l'on répartit les 34 autres sièges proportionnellement au nombre d'habitants. Cela fera 24 sièges pour Nanterre, 23 pour Rueil et 17 sièges pour Suresnes. Il s'agit de sièges de conseillers communautaires. A cela s'ajoutent 19 vice-présidents : 8 pour Nanterre, 7 pour Rueil et 4 pour Suresnes car cette ville va avoir la présidence de l'intercommunalité pour les 2 premières années.*

*Chaque ville sera représentée par 2 élus de l'opposition, le reste des sièges étant occupé par les élus de la majorité de chaque ville.*

*P.Jarry estime toutefois qu'au-delà des couleurs politiques, certains sujets peuvent rassembler les communes. Il prend pour exemple la convergence des communes ne souhaitant pas une extension des bureaux autour de la Défense, ou encore le choix de Rueil d'intégrer dans son PLU l'obligation de construire 30% de logements sociaux dans chaque opération de plus de 12 logements. La notion de ville durable peut faire converger les villes dans une même direction, même s'il est évident que des divergences et des difficultés sont prévisibles.*

Un habitant demande si le domaine de la santé pourrait évoluer dans le cadre de l'intercommunalité, dans un contexte de fermeture d'hôpitaux non rentables.

*P. Jarry répond que pour l'instant rien n'est prévu en ce sens. Il rappelle que la santé n'est pas une compétence communale, bien qu'à Nanterre il y ait historiquement une politique importante menée sur la santé, avec 3 centres de santé. Il indique qu'il n'est pas exclu que les villes mènent une politique pour favoriser le maintien de certains médecins sur leur territoire par exemple.*

*G. Quilin ajoute qu'une politique concernant le 3<sup>e</sup> âge et la grande dépendance, pourrait être menée*

---

<sup>2</sup> Une opération d'intérêt national (OIN) est, en France, une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme

*P. Jarry précise qu'il n'y a pas de limite théorique à la coopération entre les communes, à condition que cela soit bien de la coopération.*

## **✚ Point d'information sur les travaux de la ZAC Centre Ste Geneviève et le calendrier de la concertation**

*Aline Detry, chef de projets à la SEMNA (aménageur de l'opération) indique que l'opération s'effectue en partie sur le site de l'ancienne usine Fulmen, sur la place de la Boule. Elle rappelle brièvement les grandes lignes de la programmation : plus de 600 logements sont prévus dont des logements sociaux, en accession libre ou en accession encadrée, une résidence pour apprentis, une résidence pour jeunes actifs, ce qui couvre l'ensemble du parcours résidentiel. L'opération prévoit également une école maternelle et primaire ainsi qu'un centre de loisirs, un parking public souterrain (sous l'école) et des commerces de proximité en pied d'immeuble.*

*Cette opération se veut performante d'un point de vue environnemental, avec la mise en place d'un réseau de chaleur, ce qui sera une première en France. Les calories du réseau d'égout situé rue G. Clémenceau sont récupérées et transformées en énergie pour chauffer les logements et fournir l'eau chaude sanitaire. Par ailleurs les constructions sont toutes performantes d'un point de vue énergétique, 20% au-dessus de la réglementation en vigueur pour les îlots A2 et B3. Les logements des autres îlots seront donc des bâtiments basse consommation (BBC) et l'école quant à elle sera plus performante puisque qu'elle produira au moins autant d'énergie qu'elle en consommera.*

*A. Detry indique les parties prenantes de ce projet : la ville de Nanterre en premier lieu qui en est l'initiatrice, la SEMNA qui aménage et met en œuvre, les promoteurs à qui les îlots sont vendus et qui construisent les programmes définis au préalable, puis enfin les architectes, les bureaux d'étude pour le traitement de la pollution et des espaces publics, pour la coordination de l'ensemble des chantiers.*

*Pour faire un point d'avancement du chantier, A. Detry indique que les travaux de dépollution sont terminés sur les deux premiers îlots de l'ancienne usine. Sur d'autres îlots donnant sur l'avenue Joffre, les constructions qui ont démarré et devraient être achevées fin 2012. Par ailleurs, le chantier de l'îlot B3, avec 245 logements, des jardins familiaux et la chaufferie de l'opération devrait bientôt démarrer. La chaufferie doit être terminée en mars 2011 car les premiers logements seront livrés au plus tard fin 2011.*

*Elle ajoute que cette opération a pour ambition de mieux relier les quartiers entre eux. Ainsi deux voies nouvelles seront créées. Une voie limitée à 30 km/h et une voie piétonne.*

*A. Detry précise que concernant les travaux de dépollution, une tierce expertise est menée à la demande de la Ville de Nanterre et de la SEMNA par l'entreprise Semaco, entreprise choisie par l'association Croix Sens Durable parmi 3 propositions.*

*Elle ajoute que plusieurs visites de chantier ont eu lieu et que d'autres seront organisées au fil de l'avancement des travaux. Les habitants intéressés par ces visites sont invités à se manifester auprès de la chef de projet du quartier, à la Direction de la vie citoyenne.*

*A Detry conclut en indiquant que l'avancement des chantiers et le détail des opérations, de l'aménagement du site seront présentés lors du prochain conseil de quartier prévu à la rentrée. Celui-ci pourrait être commun aux deux quartiers, Centre et Vieux-Pont, comme ce fut le cas lors du conseil de quartier du 1<sup>er</sup> décembre 2009.*

Un habitant s'interroge sur le lien entre l'opération de la ZAC Centre Ste Geneviève et le projet d'aménagement de la place Foch.

*A Detry précise que ces deux opérations sont indépendantes mais la ville et la SEMNA travaillent ensemble pour qu'elles soient coordonnées.*

*E Armatte-Elaidi, Chef de projet Centre Vieux-Pont ajoute que le projet sur la place Foch n'en est qu'à ses prémises, en phase de concertation tandis que la ZAC Centre Ste Geneviève est en phase opérationnelle. Elle précise toutefois que les acteurs engagés dans ces deux opérations travaillent en collaboration dans une réflexion globale sur l'aménagement de l'ensemble du secteur.*

Une habitante demande comment faire pour habiter dans les futurs immeubles qui seront construits sur la ZAC

*G. Quilin précise que les habitants ne peuvent demander à être logés sur tel ou tel immeuble de logement, étant donné la situation actuelle de pénurie. Il est précisé que les attributions se font en priorité aux nanterriens, notamment en fonction de l'ancienneté de leur demande.*

## Parade(s)

*Mireille Odena, de la direction du développement culturel, informe les habitants que la 21<sup>e</sup> édition du Festival Parade(s) se tiendra cette année du 4 au 6 juin 2010. Il s'agit d'un festival des arts de la rue avec 150 compagnies, 250 artistes de tous les horizons. Les formes artistiques sont variées : cirque, musique, théâtre, danse, spectacles pour les enfants. Le pot d'ouverture a lieu au Parc des Anciennes Mairies.*

*Parmi les nouveautés une compagnie choisie par des jeunes nanterriens qui ont assisté au festival d'Aurillac et un petit train qui va faire des navettes entre la place G. Péri et le centre de la Boule plus spécialement dédié aux enfants et aux arts du cirque.*

*A signaler une soirée dédiée à Michel Nowak qui est à l'origine de la vocation de nombreuses jeunes compagnies.*

*Elle précise que la programmation est détaillée sur le site de la mairie ainsi que sur des dépliants diffusés dans de nombreuses structures municipales.*

## Questions diverses

Une habitante signale des difficultés d'accès à la place du marché, les jours du marché, pour les véhicules de secours. Elle souhaiterait que cette question soit intégrée aux réflexions menées pour le réaménagement de la place Foch.

Un habitant suggère d'interdire l'accès à la place du marché aux camions une fois leur livraison effectuée durant le marché.

*N. Zbida indique que la question de la circulation fait partie de la réflexion et pourra faire l'objet d'un atelier de concertation mené avec le prestataire désigné dans le cadre du projet d'aménagement de la place Foch.*

*Un autre habitant signale la présence de pavés descellés dans les rues Barbusse et Thorez. Il souhaiterait savoir quand des travaux seront réalisés.*

M. Mathys, de l'association Aberpa, souhaiterait que les membres du collectif soient mieux informés des travaux de voirie programmés.

*N. Zbida indique que les problèmes de voirie constatés au quotidien par les habitants doivent être transmis à la chef de projet qui le transmettra aux services, sans attendre le conseil de quartier. Elle précise par ailleurs que des travaux peuvent être inscrits au POT 2011.*

Un habitant suggère de mettre à disposition des habitants un plan des emplacements des défibrillateurs au sein de la ville.

*N. Zbida indique que cette proposition sera étudiée par les services de la ville.*

Elle conclut la séance en remerciant les personnes présentes.

\*\*\*\*\*

Le prochain conseil de quartier aura lieu le **mercredi 6 octobre 2010**  
**à 20h dans la salle des Gavroches**

Il regroupera les habitants du Centre et du Vieux-Pont

Les personnes souhaitant participer à la préparation de ce prochain conseil de quartier sont invitées à rejoindre le collectif qui se réunira le 15 septembre 2010 aux Gavroches pour définir l'ordre du jour. Pour plus d'informations, contacter Emilie Armatte-Elaidi, chef de projet Centre-Vieux-Pont au 01 47 29 54 76 ou par mail [emilie.armatte-elaidi@mairie-nanterre.fr](mailto:emilie.armatte-elaidi@mairie-nanterre.fr)